

# QUANTIFICATION DE L'IMPACT GES D'UNE ACTION DE REDUCTION DES EMISSIONS

## ***AIDE A LA REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES***

Version du 29.9.2014



## Préambule

---

### **Pourquoi cette aide à la rédaction d'un cahier des charges ?**

Suite à la diffusion de la Méthode de quantification de l'impact GES d'une action de réduction des émissions (qu'on dénommera simplement « la Méthode » dans la suite du document l'ADEME souhaite contribuer à en promouvoir les bonnes pratiques.

Ainsi, elle propose pour les organisations qui souhaitent faire appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), une aide à la rédaction d'un cahier des charges visant à leur permettre de cadrer au mieux la prestation.

### **Remarques relatives au modèle de cahier des charges**

Le cahier des charges type inclus dans ce document doit être considéré comme une base rédactionnelle. Sont notées *en italique* les parties à compléter par le Maître d'Ouvrage (MO) souhaitant commander cette prestation, le reste du document pouvant bien évidemment être adapté selon ses attentes et besoins précis.

Dans cette logique, il est à noter que le cahier des charges type correspond au besoin d'accompagnement (ou d'AMO) pour la quantification de l'impact GES de 3 à 5 actions de réduction, c'est-à-dire pour la réalisation en parallèle de 3 à 5 exercices de quantification de l'impact GES (1 exercice par action de réduction des émissions).

Au besoin, ce cahier des charges pourra être adapté pour permettre le traitement d'un plus grand nombre d'actions en parallèle, ce qui permettra de mutualiser certaines tâches de la mission d'AMO<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme indiqué dans la section suivante « Recommandations pour le bon déroulement de la prestation », il sera néanmoins pertinent pour un plan d'actions donné, de ne procéder à la quantification que d'un nombre restreint d'actions, sélectionnées avec soin.

# **Recommandations pour le bon déroulement de la prestation**

## **AVANT LA PRESTATION**

### **Bien choisir les actions à quantifier**

Rappelons ici que la Méthode s'applique uniquement pour la quantification action par action, et non la quantification d'un plan d'actions. L'exercice de quantification est par ailleurs chronophage et pourra mobiliser des ressources significatives. Ainsi, il est important de cibler les actions dont la quantification s'avère la plus stratégique – visibilité, envergure supposé de l'impact, etc.

Cette sélection pourra faire l'objet d'un travail amont dédié en interne et devra être validée par le porteur de la démarche.

Le cas échéant, le cahier des charges proposé dans ce document pourra être adapté pour permettre au MO de bénéficier du conseil du prestataire dès cette étape amont de l'étude.

### **Sélectionner le prestataire adéquat**

La quantification de l'impact GES d'une action de réduction nécessite des compétences techniques qu'il sera important de vérifier auprès des candidats, notamment par le biais de leurs références et formations dont ils pourront se justifier.

Les critères énoncés ci-dessous peuvent permettre d'évaluer l'adéquation de la compétence et de l'expérience des candidats pour la mission :

- Connaissance de la Méthode, maîtrise des principales notions méthodologiques associées et expérience pratique de la quantification d'actions de réduction selon cette méthode ;
- Compétences associées à la réalisation d'un BEGES, aussi bien du point de vue de la conduite du projet – collecte des données et pilotage en particulier – que du point de vue de la comptabilité GES – accès aux facteurs d'émissions adéquats et traitement pertinent des données d'activité ;
- Connaissance du type d'organisation concerné (collectivité, entreprise...) : expérience du travail d'AMO auprès de telles organisations, maîtrise des jeux d'acteurs internes et externes et compréhension des objectifs stratégiques des démarches énergie-climat de ce type d'organisation ;
- Champ d'expertise sectoriel en accord avec le domaine des actions à quantifier : le candidat devra présenter l'expertise en cohérence avec les typologies d'actions concernées par l'exercice de quantification (bâtiment, transports, communication, etc.).

Le MO sera vigilant quant à la compétence et à l'expérience du ou des profil(s) présenté(s) par le candidat. En particulier, si le candidat présente une équipe constituée de plusieurs personnes, il est essentiel que le chef de projet – principal interlocuteur du MO en charge de la participation aux réunions de travail – justifie en personne des principales compétences techniques et de l'expérience demandées.

## **PENDANT LA PRESTATION**

### **L'implication du MO, facteur-clé de réussite**

Tout au long de l'étude, le prestataire devra être en lien étroit avec le MO et notamment avec les référents des actions à quantifier. L'ensemble du processus de quantification nécessite des positionnements méthodologiques (scénario de référence, périmètre de quantification, etc.) qui doivent être validés à la fois avec le porteur de l'action et avec le MO.

Ainsi, le prestataire ne pourra mener à bien l'exercice que si :

1. un pilotage interne réel est mis en place par le MO – on rappelle que certains arbitrages ne peuvent être assurés par le prestataire car ils dépendent des objectifs précis du MO ;
2. une collecte de données, même si elle peut être sommaire, est effectivement assurée et relayée en interne par le MO ; selon la nature du projet de quantification, cette collecte de données pourra être ponctuelle et reposer sur les informations existantes ou être organisée puis activée sur plusieurs mois voire plusieurs années.

## **APRES LA PRESTATION**

### **Participer au partage d'expérience**

En accompagnement de sa Méthode, l'ADEME a mis à disposition des utilisateurs un espace collaboratif (mise en ligne prévue début 2015 - accessible depuis [www.bilans-ges.ademe.fr](http://www.bilans-ges.ademe.fr)). Cet espace a pour ambition d'échanger les bonnes pratiques et les retours d'expérience, de favoriser la montée en compétence des utilisateurs et de permettre à l'ADEME d'améliorer son offre d'accompagnement et de faire évoluer la méthode.

Ainsi, suite à sa prestation, le MO devrait partager ses résultats et son expérience via ce canal privilégié. Il pourra notamment :

- mettre à disposition les fiches détaillées des actions quantifiées pour alimenter le recueil de fiches Exemple ;
- faire un retour d'expérience sur le déroulement de la prestation ;
- proposer des améliorations sur l'accompagnement de l'ADEME et la Méthode.

## **AU-DELA DE LA PRESTATION**

### **La quantification de l'impact GES de l'action comme projet intégré à la démarche de réduction<sup>2</sup>**

La démarche « idéale » de quantification de l'impact GES de l'action naît dès la définition de l'action elle-même. Elle est ensuite entreprise comme une démarche itérative d'amélioration continue dans ses diverses composantes (caractérisation de l'action, identification et caractérisation du scénario de référence, collecte des informations utiles, etc.). Elle voit son aboutissement par une quantification approfondie utilisant des données spécifiques rassemblées grâce à un système de suivi progressivement élaboré, optimisé et exploité pour obtenir les informations utiles (Voir le guide méthodologique ADEME « Quantifier l'impact

---

<sup>2</sup> Ou stratégie de management des GES

GES d'une action de réduction », Chapitre 4.1 Quantifier l'impact GES : quand et pourquoi ?).

Le cadre d'une telle démarche est bien plus vaste que celui qui est défini dans le présent cahier des charges type. Une telle démarche suit et engage les ressources concernées sur une période bien plus longue, en général pluriannuelle. Aussi, si l'organisation souhaite s'engager dans une démarche stratégique de la quantification à plus long terme, il conviendra alors de définir la prestation attendue selon un cahier des charges différent de celui qui suit, certaines parties de ce dernier pouvant néanmoins y être réutilisées.

# **Contenu du cahier des charges Type**

---

## **MISSION D'ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA QUANTIFICATION DE L'IMPACT GES D' ACTIONS DE REDUCTION**

Selon la Méthode ADEME de quantification de l'impact GES  
d'une action de réduction des émissions<sup>3</sup>

### **I. CONTEXTE DE LA PRESTATION**

*Exposer ici l'ensemble des éléments qui permettent de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit la prestation. On pourra décrire en particulier :*

- *Organisation porteuse de chaque action*
- *Description rapide de chaque action (intitulé, contenu, périmètre, etc.)*
- *Contexte de la mise en œuvre de l'action et de l'éventuel plan d'actions dans lequel il s'insère : démarche globale concernée (Bilan GES, PCET, etc.), temporalité de l'action (non initiée, en cours, etc.)...*
- *Motif(s) de la décision de quantification de l'impact GES de l'action*

*Afin de préciser le périmètre de la prestation, un renvoi vers l'annexe 3 pourra être effectué.*

### **II. OBJECTIFS DE LA PRESTATION**

*Exposer ici l'ensemble des objectifs de la prestation. On pourra décrire en particulier :*

- *Quels sont les objectifs en matière de quantification (avoir une idée du potentiel de l'action, communiquer sur les résultats de la mise en œuvre de l'action, etc.) ?*
- *Quels sont les objectifs plus globaux en matière de suivi-évaluation (contribution à l'évaluation d'un PCET ex ante ou ex post, estimation a priori des réductions d'émissions dans le cadre d'un Bilan GES réglementaire, etc.) ?*
- *Quels sont les objectifs en matière d'appropriation interne de la Méthode et des résultats obtenus (simple sensibilisation aux enjeux énergie/climat, capacité à communiquer de façon adéquate sur les résultats obtenus, objectif de réutilisation de la Méthode en interne suite à la prestation, etc.) ?*

---

<sup>3</sup> Dénommée simplement « la Méthode » dans la suite du document.

### **III. COORDINATION DE LA PRESTATION**

La coordination de l'étude sera assurée par le pilote interne de <désignation du MO>, dont l'identité sera communiquée au prestataire au plus tard au démarrage de la mission.

*Préciser les différents organes mis en place pour la prestation, leur composition et leur fonction : Comité de Pilotage, Comité Technique, etc.*

*Si un Comité de Pilotage est constitué, le pilote assure la coordination du Comité de Pilotage (transmission des états d'avancement par le prestataire, regroupement et synthèse des avis et décisions, organisation des réunions du Comité de Pilotage...).*

*En fonction du besoin, un Comité Technique (ou équipe-projet) est également constitué autour du pilote, qui a pour fonction de donner un avis sur les choix techniques, de relayer les demandes d'information en interne et d'assurer ainsi la collecte des données utiles.*

*Selon l'envergure du projet, Comité de Pilotage et Comité Technique peuvent être une seule et même entité.*

Tout au long de l'étude, le prestataire devra être en lien étroit avec le MO et notamment avec le pilote interne de l'étude. En effet, l'ensemble du processus de quantification nécessite des positionnements méthodologiques (scénario de référence, périmètre de quantification, etc.) qui devront être validés à la fois avec le porteur de l'action et avec le Comité de Pilotage.

Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu, pris en charge par le prestataire, auquel sera a minima amendée la version actualisée de la fiche action (cf. Annexe 1) relatant l'avancement du travail de quantification.

Le prestataire est libre de préciser le phasage qu'il juge adéquat pour la bonne réalisation de la demande. Toutefois, sa proposition devra respecter le déroulement général exposé dans la Section IV ci-dessous.

### **IV. CONTENU DE LA PRESTATION**

La prestation devra s'appuyer sur la Méthode ADEME de quantification de l'impact GES d'une action de réduction des émissions publiée en 2014. Le Guide méthodologique et les supports associés (modèle vierge de « fiche action » au format tableur et recueil de « fiches exemple ») constitueront la base bibliographique et méthodologique de la prestation. L'ensemble de ces éléments sont téléchargeables sur le site de l'ADEME - références 8243, 8244 - ou via le centre de ressources BEGES<sup>4</sup> ou PCET<sup>5</sup>.

#### **Phase 1 - Cadrage**

Une réunion de cadrage sera organisée en accord avec le pilote interne.

Elle permettra au prestataire de présenter la Méthode ADEME puis d'exposer de quelle façon il entend la mettre en œuvre concrètement en coopération avec le MO pour les actions

---

<sup>4</sup> [www.bilans-ges.ademe.fr/](http://www.bilans-ges.ademe.fr/)

<sup>5</sup> [www.pcet-ademe.fr/](http://www.pcet-ademe.fr/)

concernées. Cette réunion permettra de programmer le déroulement de l'étude en cohérence avec cette proposition.

Le prestataire utilisera également cette réunion afin de préparer la Phase 2 et le rassemblement des éléments relatifs aux étapes 1 à 4 de la Méthode (1-Définir l'objectif de la quantification, 2-Définir l'action à quantifier, 3-Construire l'arbre des conséquences de l'action et 4-Identifier les facteurs externes à l'action).

Suite à ces échanges, le prestataire proposera un programme complet de déroulement de la prestation fixant les prochaines étapes de la prestation (calendrier, personne contact, étape de validation, etc.). La validation par le MO du programme proposé marquera la fin de la Phase 1 de l'étude.

## **Phase 2 – Description et cadrage des actions**

Pour mener à bien les étapes 1 à 4 de la méthode, le prestataire organisera les échanges, en accord avec le pilote interne, avec les porteurs des actions concernées de façon à renseigner la fiche action pour les étapes 1 à 4 et à en faire valider le contenu.

Avertissement : l'étape n°3 (la construction de l'arbre des conséquences) est une phase clé lors de laquelle la compétence du prestataire sera particulièrement utile pour conseiller le MO sur les arbitrages potentiellement nécessaires.

Toutes les hypothèses, données et approximations utilisées pour la quantification seront consignées dès ce stade dans un document au format Word, ébauche de la note de synthèse de l'étude (Voir V. Livrables attendus). Une note de synthèse par action sera produite.

La validation par le MO du contenu de toutes les fiches action pour les étapes 1 à 4 marquera la fin de la Phase 2 de l'étude.

## **Phase 3 – Sélection du scénario de référence et du périmètre de la quantification**

Une réunion de travail sera organisée conjointement de façon à mener à bien les étapes 5 et 6 de la Méthode (5-Choisir le scénario de référence, 6-Choisir le périmètre de quantification).

Le prestataire veillera en particulier, à l'aide des informations transmises par le MO, à caractériser de façon suffisamment précise et transparente le scénario de référence pour éviter toute possibilité d'interprétation donnant lieu à la remise en cause des résultats une fois la quantification terminée.

Le travail de définition du périmètre de quantification permettra de confirmer le choix du niveau d'approche méthodologique initial. Il donnera lieu à l'établissement par le prestataire :

- de la liste des conséquences de l'action incluses dans le périmètre de quantification ;
- de la liste des sources et puits de GES inclus dans le périmètre de quantification.

Le prestataire organisera les échanges, en accord avec le pilote interne, en amont et en aval de la réunion, de façon à renseigner la fiche action pour les étapes 5 à 6 et à en faire valider le contenu par le MO.



Il consignera pour chaque action les nouvelles hypothèses et approximations retenues de façon à alimenter la note de synthèse ébauchée en Phase 2.

La validation par le MO du contenu de toutes les fiches action pour les étapes 5 et 6 marquera la fin de la Phase 3 de l'étude.

#### **Phase 4 – Recueil des données et quantification**

Cette quatrième phase regroupe les deux étapes finales de la quantification : la collecte des données utiles et la quantification à proprement parlé de l'impact GES de l'action.

Dans un premier temps, le prestataire formalisera les calculs qu'il entend réaliser pour la quantification.

Il établira sur cette base, en accord avec le pilote interne, la liste des données qui seront à collecter pour qu'il puisse les mener à bien et en obtenir le résultat numérique. Autant que faire se peut, les données propres au MO devront être privilégiées, et ce, quel que soit le niveau de l'approche méthodologique considéré (simplifié, intermédiaire, approfondi).

Le candidat expliquera, dans sa proposition méthodologique, comment il entend organiser et mettre en œuvre la collecte des données en coopération avec le MO de façon à obtenir un jeu de données optimal dans la perspective de la quantification.

*Pour les actions donnant lieu à un niveau d'approche intermédiaire ou approfondi, il sera utile d'avoir une approche itérative de la collecte des données et de la réalisation des calculs : ceux-ci pourront être adaptés, à la marge ou de façon plus substantielle, en fonction des données effectivement disponibles.*

Ensuite, le prestataire formalisera la réalisation des calculs. Le détail des calculs, les hypothèses et les approximations seront consignés dans la fiche action détaillée et la note de synthèse. Dans la mesure du possible, le calcul de l'impact sera présenté sous deux formats : formule littérale puis application numérique.

La validation formelle des résultats de la quantification par le MO marquera la fin de la Phase 4 de la prestation.

#### **Phase 5 – Mise en forme et restitution des résultats**

Cette dernière phase de travail consistera en la finalisation et la mise en forme des résultats.

Le processus de quantification s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, il est attendu du prestataire qu'il établisse, à l'issue de la quantification, des recommandations à destination du MO pour le maintien ou l'amélioration des indicateurs de suivi de l'action dans le but d'atteindre à moyen terme un niveau méthodologique approfondi de quantification. L'ensemble des recommandations relatives à chaque action seront consignées dans la note de synthèse correspondante.

Il est attendu du prestataire qu'il produise, pour chacune des actions considérées :

- Une fiche action détaillée entièrement renseignée (cf. Annexe 1) ;
- Une fiche de synthèse entièrement renseignée (cf. Annexe 2) ;
- Une note de synthèse rappelant l'ensemble des données, hypothèses et positionnements méthodologiques pour la quantification de l'action, ainsi que les

recommandations pour l'optimisation du processus et pour la communication/utilisation des résultats. Aucun format spécifique n'est imposé : il sera établi sur la base d'une première proposition du prestataire.

Une réunion de restitution finale des résultats sera organisée en accord avec le pilote afin d'exposer l'ensemble des résultats des travaux de quantification et de les mettre en regard des objectifs poursuivis. Cette réunion sera en particulier l'occasion pour le prestataire de rappeler au MO les éléments de langage à respecter dans le cadre de toute communication future émanant du MO relative à l'impact GES des actions concernées.

## **V. LIVRABLES ATTENDUS**

Le prestataire devra remettre sous format numérique au MO pour chacune des actions considérées :

- à l'issue de la phase 1 : le programme de déroulement prévisionnel validé de la prestation ;
- à l'issue de chacune des phases 2, 3 et 4 : la fiche action actualisée prenant en compte l'avancement de la quantification qui résulte des travaux de la phase concernée ;
- à l'issue de la phase 5 :
  - la fiche action détaillée entièrement renseignée ;
  - la fiche de synthèse entièrement renseignée ;
  - la note de synthèse complète.

Par ailleurs, le prestataire remettra au MO à l'issue de la Phase 5 le support PowerPoint de présentation des résultats, corrigé des éventuelles modifications demandées par le MO lors de la restitution finale des résultats.

## **VI. CALENDRIER ET MISE EN ŒUVRE**

*Préciser les délais d'exécution (date de début, durée du contrat) ainsi que le calendrier souhaité de réalisation de la prestation, positionnant éventuellement les divers temps de rencontre prévus dans le temps (réunions de COPIL, réunions de COTECH, autres visites sur site éventuellement attendues, réunions de suivi, etc.).*

*A titre indicatif, le temps de travail estimatif du prestataire par action est approximativement le suivant :*

- *3 à 5 jours par action pour une approche simplifiée ;*
- *4 à 8 jours par action pour une approche intermédiaire ;*
- *6 à 10 jours par action pour une approche approfondie.*

*NB : ces chiffres sont approximatifs, ils dépendent largement de la complexité des actions concernées, du nombre d'actions à traiter en parallèle et de l'accessibilité des données du MO et des FE (il pourra parfois être nécessaire d'élaborer des FE).*

*Par ailleurs, étant donné le caractère nouveau de la méthode, peu de retours d'expérience sont aujourd'hui disponibles pour étayer ces données moyennes estimées.*

## ANNEXE N°1 : FICHE ACTION DETAILLEE

Le modèle de « Fiche Action » utilisé sera le support Excel mis à disposition par l'ADEME sur le centre de ressources BEGES ([www.bilans-ges.ademe.fr/](http://www.bilans-ges.ademe.fr/)).

La « Fiche Action » comporte 8 onglets, un par étape de la Méthode, et rassemble l'ensemble des questionnements qui y sont liés. Tous les items devront être dûment complétés ou leur non-renseignement justifié.

## ANNEXE N°2 : FICHE DE SYNTHESE

Le document attendu correspond au format de fiche de synthèse proposé dans le support Excel de « Fiche Action » de l'ADEME (disponible sur le centre de ressources BEGES – [www.bilans-ges.ademe.fr/](http://www.bilans-ges.ademe.fr/)).

En effet, celui-ci présente un onglet « Synthèse » reprenant l'ensemble des principales informations relatives à l'exercice de quantification.

Quantification de l'action:	Objectif de la quantification
	Niveau d'approche
	Type d'approche
	Moment

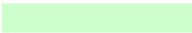
L'ACTION	
Porteur	Localisation
Objectif	Secteur d'activité
	Caractère
	Type
Date de début	Statut
	Durée de l'action

DESCRIPTION DE L'ACTION

LE SCENARIO DE REFERENCE

L'ARBRE DES CONSEQUENCES DE L'ACTION ET LES CONSEQUENCES PRISES EN COMPTE DANS LA QUANTIFICATION

Hypothèse 1
Hypothèse 2
Hypothèse 3
Hypothèse 4
Hypothèse 5
Facteur externe 1
Facteur externe 2
Facteur externe 3
Facteur externe 4
Facteur externe 5



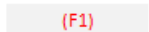
Conség. n'ayant pas d'impact GES



Conség. prise en compte dans la quantification



Conség. ayant un impact GES



(F1)

Le facteur externe 1 s'applique

	CONSEQUENCES D'ORDRE 1	CONSEQUENCES D'ORDRE 2
<p>COLLEZ VOTRE ARBRE ICI</p>		

